

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 133 (1988)
Heft: 11

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Là encore, le règlement ne fait cependant pas obstruction à une solution ponctuelle, occasionnelle, voire provisoire.

Valeurs ajoutées

En résumé, il y a un gros effort de flexibilité à fournir au sein des états-majors. Ceux-ci doivent être les premiers à comprendre que, à l'instar du chef militaire, ils ont d'abord une obligation de résultats, ou d'efficience, et non de moyens, ou de réglementation. Patton l'a dit en d'autres termes: «I want results, no excuses.»

A dessein, j'ai articulé mon propos autour de ces trois critères non réglementaires que sont la cohésion, la communication et la créativité. C'est en effet une façon de dire que, si les

états-majors doivent œuvrer dans l'esprit des règlements, ces règlements ne font pas tout. On pourrait ajouter un quatrième critère: la volonté. Je n'entends pas, par là, la bonne volonté de celui qui se donne de la peine, mais en a. J'entends la volonté inébranlable et constante de résoudre tous les problèmes posés: en dépit du fait que les performances d'un état-major ne sont pas toujours précédées d'un galop d'essai, en dépit d'une accumulation d'embûches diverses, en dépit des servitudes inhérentes à tout exercice. En définitive, cette volonté des états-majors de vaincre la difficulté se traduit par une précieuse «valeur ajoutée»: valeur ajoutée aux connaissances, valeur ajoutée à l'expérience, valeur ajoutée à l'efficacité des états-majors.

Ph. Z.

CLÉMATÉITE S.A.

1337 Vallorbe



Tél.: 021/843 24 41
Fax: 021/843 18 57
Télex: 459 114

- Fabrication de pièces de haute précision en matières THERMOPLASTES et DURO-PLASTES
- Parc de machines modernes (65 presses)
- Dispose d'un système d'assurance de qualité répondant à la norme suisse SN 029100 «CERTIFICAT SQS, degré B»